



Vallée de la rivière du Bérange (Identifiant national : 910030404)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00003190)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des
Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, - 910030404, Vallée de la rivière du Bérange.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/910030404.pdf>

Région en charge de la zone : Languedoc-Roussillon

Rédacteur(s) : Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon

Centroïde calculé : 735331°-1856093°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 21/09/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 21/09/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 06/04/2011

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	6
9. SOURCES	6

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Hérault
- Commune : Saint-Brès (INSEE : 34244)
- Commune : Castries (INSEE : 34058)
- Commune : Saint-Geniès-des-Mourgues (INSEE : 34256)
- Commune : Beaulieu (INSEE : 34027)
- Commune : Sussargues (INSEE : 34307)

1.2 Superficie

99,21 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre):

Maximale (mètre):

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF « Vallée du Bérange » est située à l'est du département de l'Hérault et au nord-est de la ville de Montpellier. Elle englobe un linéaire d'environ 5 kilomètres de la rivière du Bérange entre la ville de Sussargues et l'autoroute A9. Le territoire concerné occupe une superficie de près de 100 hectares pour une altitude variant peu, de 30 à 60 mètres.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

Non renseigné

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

Non renseigné

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Oiseaux
- Floristique
- Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le périmètre de la ZNIEFF est marquée à l'amont par une lisière et un chemin situés au nord-est de l'agglomération de Sussargues (au pied du bois de Ginestet) et à l'aval par l'autoroute A9.

De part et d'autre du cours d'eau, la limite se cale sur le lit majeur de manière à prendre en compte l'ensemble de l'écosystème rivulaire, avec ses zones humides. Localement, cette limite déborde sur les coteaux limitrophes en se calant sur des routes et chemins.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Commentaire sur les facteurs

Le fond de vallée inclus dans cette ZNIEFF a conservé des prairies de fauche ou pâturées et un fonctionnement hydraulique qui semble peu perturbé avec des inondations du fond de la vallée.

Il est important pour le maintien des espèces présentes de s'assurer du maintien du fonctionnement hydrologique de la rivière ainsi que de la conservation des boisements riverains.

Tout type de pollution (effluents agricoles, eaux usées des agglomérations alentours...), de modification de la dynamique de la rivière (seuils, captages, consolidation ou rectifications de berges, ...) ou de travaux d'entretien/d'exploitation des zones riveraines (et notamment les coupes et le défrichage), peut donc constituer une menace pour le maintien des espèces et de leurs habitats.

Certaines zones de prairies pourraient nécessiter d'être faucher afin d'éviter leur embroussaillage.

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<p style="text-align: center;">87 <i>Terrains en friche et terrains vagues</i></p>				

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3586	<i>Coracias garrulus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Rollier d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : Patrice Cramm , CEN LR				2003
Phanérogames	137271	<i>Leucojum aestivum</i> subsp. <i>aestivum</i> L., 1759	<i>Nivéole d'été</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : M. Romain LEJEUNE, CBNMP				2002

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	3586	<i>Coracias garrulus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	Cramm Patrice		
	M. Romain LEJEUNE, CBNMP		
	Patrice Cramm , CEN LR		